



litige sur un contrat de pompe a chaleur

Par **christelle08**, le **10/04/2019** à **15:12**

Bonjour,

Après avoir contacté une société de pompe à chaleur vue sur Facebook, un conseiller est venu chez nous.

Après simple vue de notre chaudière et quelques questions, nous avons rempli une demande de prise en charge énergétique de l'état soit disant avec un contrat.

Le dossier validé après les 14 jours de rétractation, un technicien a pris rendez-vous pour la pose mais le jour précédent, il nous informe que finalement il doit poser une deuxième pompe à chaleur car le volume de notre maison est trop grand.

Nous avons refusé cette proposition.

Le contrat et l'offre de prêt est-elle caduque de ce fait ?

merci